



Dévoilement du projet de Conservatoire intercommunal de musique



Publié le 14 décembre 2022



Le contexte :

Le site : le site patrimonial dit du Petit Séminaire est situé à l'entrée de la ville historique de Guérande, vaste enclos de 5,5 ha qui constitue une articulation entre la ville historique et les paysages des marais salants. Ce site du Petit Séminaire (ancien couvent des Ursulines) est un ensemble de bâtiments inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques situé à un emplacement stratégique en entrée de ville de la commune de Guérande, dans le quartier du Faubourg Saint-Michel. Le nouvel équipement prendra place dans le parc du Petit Séminaire, la chapelle est incluse dans le périmètre de la programmation du projet de nouveau conservatoire.

Dès 2016, le terrain où se situait l'ancien couvent des Ursulines, construit en 1646, devenu lieu de petit séminaire au 19^e siècle et fermé en 1966, avait été racheté par la communauté d'agglomération afin de réfléchir à réunir le conservatoire en un seul et même lieu.

La chapelle est l'élément bâti dont la propriété a été conservée par Cap Atlantique, en vue de la restructurer en un auditorium pour le conservatoire. La volonté est de mettre en valeur cet élément de patrimoine et de permettre son ouverture au public, en particulier pour des représentations du conservatoire. Il a vocation à être un outil quotidien, et pourra également accueillir ponctuellement des manifestations des associations musicales partenaires du conservatoire.

L'enseignement musical à Cap Atlantique : en 2014, la collectivité s'est dotée de la compétence d'enseignement musical et a souhaité mutualiser les deux conservatoires existants de La Baule-Escoublac et de Guérande, l'objectif étant de valoriser les offres existantes et de tisser des liens entre les différentes associations d'enseignement musical du territoire. Il est aujourd'hui inscrit dans le paysage culturel local grâce à un large spectre de missions et une offre large d'apprentissage.

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de musique de Cap Atlantique est désormais un établissement classé par le ministère de la Culture et de la Communication. Il est un lieu de formation, de pratique et de diffusion de la musique ouvert à tous les niveaux. Il accueille en 2022-2023, 946 élèves. L'équipe, composée de 45 professeurs, propose 35 disciplines instrumentales ou vocales, des plus classiques (guitare, violon, piano) aux plus atypiques (cornemuse, musique assistée par ordinateur ou bombarde) et une quarantaine d'ensembles instrumentaux et vocaux pour plus de 600 heures hebdomadaires d'enseignement. Il fonctionne en réseau avec trois associations d'enseignement musical du territoire et conduit de multiples actions avec de nombreux partenaires locaux des domaines culturels, éducatifs ou sociaux. L'équipe d'intervenants en milieu scolaire conduit chaque année des projets pour développer le sens musical auprès de 3500 à 4000 enfants des écoles primaires des 15 communes du territoire de Cap Atlantique.

Le conservatoire est aussi un espace de découvertes, d'échanges et d'expériences artistiques individuelles et collectives, qui ambitionne de former des musiciens amateurs autonomes et épanouis, et de susciter des vocations. Il déploie un important volet d'actions culturelles et de diffusion musicale et propose environ 80 évènements chaque année.

Dans le cadre de sa politique d'équipements structurants et de développement culturel, la communauté d'agglomération a engagé des études pour réaliser un équipement culturel sur le site dit du Petit Séminaire sur la commune de Guérande.



Pourquoi un nouveau conservatoire ?

Le rayonnement culturel sur le territoire est pris très au sérieux par les élus et le rôle de Cap Atlantique est de promouvoir un cadre ambitieux et accessible à tous pour ce sujet (ambition B12 de notre projet de territoire). La musique touche beaucoup de monde et le conservatoire prend de l'ampleur chaque année, il fait partie des établissements les plus importants des départements de Loire Atlantique et du Morbihan.

Aujourd'hui, les locaux actuels, d'environ 1500 m² sont vétustes et inadaptés :

- ▶ Fonctionnement sur plusieurs sites
- ▶ Non-conformités en matière d'accessibilité
- ▶ Isolation phonique et acoustique inadaptées
- ▶ Des espaces trop exigus pour l'ensemble des usages (enseignement, pratiques collectives, stockage, accueil, ...)
- ▶ Absence de locaux de répétition
- ▶ Absence d'auditorium dédié.

Le nouveau Conservatoire intercommunal de musique

Le nouvel équipement a vocation à être un centre culturel avec un rayonnement important sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. L'objectif de la collectivité est de disposer d'un équipement structurant et fonctionnel ayant la capacité de fédérer les usagers et de rayonner à l'échelle intercommunale, tout en minimisant l'impact de l'équipement sur le site du point de vue patrimonial et environnemental.

Le nouveau conservatoire aura une **surface bâtie totale d'environ 2 350 m² utiles**, dont environ 220 m² existants réhabilités. **Il sera un lieu ouvert à tous, lieu de formation et de pratique de la musique**, un espace d'échanges, de découvertes artistiques individuelles ou collectives avec une démarche pédagogique qui inclut une dimension culturelle forte et enrichissante pour l'apprentissage de la musique.

Les principales orientations du nouvel équipement :

- ▶ **Des nouveaux locaux support d'un projet pédagogique ouvert, adapté et innovant**
- ▶ **Des locaux fédérateurs, catalyseur de la vie musicale du territoire** (vocation du conservatoire à rayonner hors de ses murs, sur l'ensemble du territoire)
- ▶ Une capacité d'accueil portée à **environ 1 300 élèves**, soit 400 de plus qu'aujourd'hui.
- ▶ **Limiter l'impact environnemental** de son usage
- ▶ Être **adapté aux personnes en situation de handicap**.

Les caractéristiques des futurs locaux

Les nouveaux **locaux seront fonctionnels** et adaptés aux différentes formes musicales (le conservatoire comptant actuellement 40 ensembles vocaux et instrumentaux) en termes de **surfaces, d'acoustique, d'aménagements**, et favoriseront **l'enseignement, la pratique collective et le décroisement des activités. Ils seront aménagés de la façon suivante :**

- ▶ 20 salles courantes (instruments, éveil musical, formation musicale)
- ▶ 11 salles adaptées à la pratique collective
- ▶ 1 grande salle de percussion
- ▶ 80 m² de bureaux, 1 salle de réunion et 1 salle des professeurs
- ▶ 30 m² de stockage d'instruments.

Avec des locaux dédiés à des usages nouveaux :

- ▶ 1 grande salle d'orchestre
- ▶ 2 studios de percussions,
- ▶ 1 salle de musique assistée par ordinateur,
- ▶ 3 salles de répétition et de pratiques amateurs de musique actuelle au fonctionnement « autonome » au sein du bâtiment, avec des horaires larges, adaptés à des musiciens du territoire extérieurs au conservatoire.

Un auditorium dédié au conservatoire de 150 places dans la chapelle réhabilitée, du monument historique, qui **sera doté d'un orgue baroque flamand de prestige**. **La volonté est donc de mettre en valeur cet élément de patrimoine et de permettre son ouverture au public, particulièrement pour le conservatoire dont il sera un outil quotidien.**



Le calendrier du projet

En termes de calendrier, le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé le 30 mars 2021. Un jury composé d'élus du territoire, d'architectes et de spécialistes de l'urbanisme a désigné fin 2021 un lauréat : **le cabinet d'architecture Archipole de Rennes**. Le projet d'Archipole a ensuite été présenté et validé par différentes instances communautaires dans le courant de cette année 2022 (commission culture, bureau communautaire). Le projet a été également présenté à l'équipe pédagogique du conservatoire, et les premières études viennent d'être lancées. **Les prochaines étapes doivent débuter dès janvier 2023** avec la validation de l'Avant-Projet Définitif, le **dépôt du permis de construire en juin prochain puis la consultation des entreprises**. Le **2ème trimestre 2024 devrait voir le début des travaux** (chapelle et conservatoire) pour une **livraison du conservatoire attendue en 2025-2026**.

<https://www.cap-atlantique.fr/informations-transversales/actualites/devoilement-du-projet-de-conservatoire-intercommunal-de-musique-19617?>



Le financement du projet

Le nouveau conservatoire est un projet phare pour notre territoire : le montant global est estimé à 13 millions d'euros. En plus de Cap Atlantique, **trois financeurs interviennent dans ce projet culturel d'envergure : le Département** de Loire-Atlantique à hauteur de 600 000 €, **l'Etat** avec 450 000 € au travers de la DSIL – Dotation de soutien à l'investissement local, et au travers de la DETR – Dotation d'équipement des territoires ruraux, et enfin, **la Région** des Pays de la Loire à hauteur de 274 500 €.



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 02 51 75 06 80